

Notre école faisons la ensemble

Destinataires : écoles, collèges, lycées

Faire émerger, au niveau local, des initiatives de nature à améliorer la réussite et le bien-être des élèves, et à réduire les inégalités

❖ **Concertations locales à partir du mois d'octobre .**

- Perspective : une plus grande liberté d'innovation des équipes
- Modalités : Réunir les regards et les jugements de tous ceux qui fréquentent les établissements afin de mieux définir leur projet pédagogique, d'améliorer l'équité du service public d'éducation, et de contribuer à un climat scolaire plus épanouissant
- Ouvertes aux personnels, aux familles, aux élèves ainsi qu'aux partenaires des établissements. Elles s'ouvrent comme un temps consacré, un cadre et une méthode afin de « faire notre école ensemble ».
- Fondée sur le volontariat des équipes éducatives ;
- Elle n'est pas enfermée dans le temps
- Le droit à l'erreur est constitutif de la démarche
- Cette concertation peut se traduire par la réalisation ou l'adaptation d'un projet pédagogique à l'appui du projet d'école ou d'établissement, au plus près des besoins des élèves
- L'ambition pourra être soutenue par la mobilisation d'un fonds d'innovation pédagogique d'au moins 500 millions d'euros.

❖ **En pratique :**

Le directeur d'école ou le chef d'établissement fixe les modalités de ces échanges et veille à associer tous les personnels, les collectivités territoriales, les parents d'élèves et les élèves eux-mêmes, selon des modalités adaptées à leur âge et à leur classe. Il n'en porte pas nécessairement l'animation, qu'il peut confier à d'autres membres de la communauté éducative.

Au-delà, la concertation a vocation à être ouverte aux autres partenaires de l'école ou de l'établissement : associations partenaires, notamment pour le continuum temps scolaire/temps périscolaire, mais aussi représentants de la sphère économique, notamment pour les questions relatives à l'orientation des élèves ou encore à leur formation professionnelle.

L'association de « Notre école, faisons la ensemble » aux acteurs du tissu économique local est particulièrement importante pour les collèges, dans la perspective de l'accompagnement à l'orientation, ainsi que pour les lycées professionnels.

Ce que c'est	Ce que ce n'est pas
Une démarche volontaire, collective et facultative	Une concertation obligatoire à la demande des autorités académiques ou nationales
Une concertation locale dont l'échelle est l'école ou l'établissement	Un grand débat sur l'avenir de l'École
Une démarche progressive dont chaque étape repose sur le volontariat des équipes	Un cadre unique et prescriptif
Une concertation susceptible de déboucher sur un projet pédagogique susceptible de nourrir le projet d'école ou d'établissement, le cas échéant avec un soutien financier	Une discussion sans suite concrète pour les élèves
Une concertation centrée sur les besoins et la réussite des élèves, associant tous les membres de la communauté éducative et partenaires de l'école	Une discussion tous azimuts

- ❖ **3 Dimensions et différents angles d'exploration** : temps de l'élève, temps des personnels, espaces, actions complémentaires de l'enseignement, vie culturelle, activité physique ou sportive, recours ou non à des acteurs extérieurs, et toute autre dimension utile que les échanges feront apparaître.

Excellence	Egalité	Bien être
Réussite de tous les élèves Différents leviers : savoirs fondamentaux, évaluations nationales, place des devoirs, personnalisation du suivi pédagogique, temps de l'enfant ou de l'adolescent, apprentissage des langues, liaison école/collège...	réduction des inégalités l'égalité et la mixité à l'École Exemples : continuum entre les différents temps de l'enfant et activités proposées mixité sociale et scolaire ouverture culturelle aide à l'orientation égalité filles-garçons...	Exemples : santé des élèves, climat scolaire, lutte contre les violences, transition écologique, inclusion de tous les élèves, relation avec les parents...

❖ **La concertation**

L'ensemble de la démarche repose sur 3 phases de concertation

Chacune de ces étapes est facultative et réalisée sur la seule base du volontariat des équipes.

1 ère étape : la concertation initiale

Cette discussion permet de **partager la situation de l'école**, ses caractéristiques, ses succès et ses objectifs. Elle permet de faire émerger des idées d'évolution ou de transformation

Les partenaires de l'école, (familles, élèves, professeurs..) notamment les collectivités territoriales et les parents d'élèves, peuvent proposer aux équipes pédagogiques cette phase de concertation.

2 ème étape : l'élaboration d'un projet pédagogique à l'appui du projet d'école ou d'établissement au service de la réussite des élèves

Elaborer ou adapter, de manière consensuelle, un projet pédagogique ayant vocation à nourrir le projet d'école ou d'établissement...pluriannuel, tout ou partie des trois dimensions fondamentales (excellence, égalité, bien-être), les priorités de la communauté éducative et le plan d'action permettant de les réaliser.

3 ème étape : le soutien financier du fonds d'innovation pédagogique

Si le projet pédagogique nécessite un soutien financier, **des crédits du fonds d'innovation pédagogique, doté de 500 millions d'euros, pourront être octroyés par les autorités académiques.**

Les fonds attribués au titre du fonds d'innovation pédagogique s'inscrivent dans une logique complémentaire aux investissements effectués par les collectivités territoriales ou d'autres fonds susceptibles d'être mobilisés

Dans chaque académie, une équipe d'appui est constituée pour apporter aux directeurs d'école et chefs d'établissement qui le demandent un appui technique pour le suivi de ces projets en lien avec les différents services de l'État et des collectivités territoriales concernés.

Le soutien du fonds d'innovation pédagogique peut être sollicité à tout moment, l'élaboration des projets n'étant pas contrainte par un calendrier, et peut être ponctuel ou pluriannuel en fonction de la nature du projet

- Modalités du fonds de soutien
- ✓ Une commission d'examen, présidée par le recteur et composée d'au moins trois membres nommés par lui, se réunit pour examiner les projets afin d'attribuer les fonds dans des délais resserrés.
- ✓ Décide du soutien financier accordé ou propose un accompagnement renforcé afin de permettre au projet de disposer ultérieurement du soutien nécessaire.
- ✓ Les directeurs d'école et chefs d'établissement, avec le concours des inspections territoriales, transmettent aux autorités académiques les idées-forces ressortant des concertations menées, des pratiques qui leur semblent mériter d'être partagées et devoir être étendues au niveau national, ainsi que les freins et blocages que les discussions ont fait apparaître.
- ✓ Les équipes **nationales** et académiques d'appui partagent les freins et blocages ainsi identifiés afin d'y apporter une réponse rapide et permettre aux équipes de mener à bien leurs projets.
- ✓ **Une synthèse des concertations sera établie au niveau national dans le cadre du Conseil national de la refondation pour alimenter les réflexions sur les évolutions du système éducatif.**

❖ Comment échanger pour faire l'École ensemble ? Propositions de méthodes et d'outils

La concertation

Quel temps et quels moyens pour organiser la concertation ?

- Dans le premier degré, 12 heures imputées sur les 108 heures (hors temps de formation) ;
- Dans le second degré, deux journées banalisées. L'ensemble de ces heures pourra faire l'objet, sur décision du directeur d'école ou du chef d'établissement, d'un fractionnement. Un accompagnement académique (outils, formation) **pourra être** proposé aux équipes à chaque étape du processus (animation des discussions, réalisation des projets, mise en œuvre). Des équipes académiques seront constituées et formées à cette fin.

Accessibilité

Veiller à l'accessibilité la plus complète possible du processus de consultation et d'échanges

Propositions méthodologiques

Temps 1. Connaître et partager le contexte de l'école ou de l'établissement (directeur ou chef d'établissement)

Identifier les principales caractéristiques de l'école ou de l'établissement et à le situer par rapport à

- l'état d'avancement du projet d'école ou d'établissement (en cours de réécriture, échu, en cours de déploiement) en précisant les actions éducatives et projets actuellement mis en œuvre en matière d'excellence, d'égalité et de bien-être ;
- aux travaux et remontées des instances de l'école ou de l'établissement en 2021-2022 (conseil d'école, conseil d'administration, conseil pédagogique, CVC/CVL, etc.) ;
- au protocole d'évaluation du Conseil d'évaluation de l'École
- en lycée d'enseignement général et technologique, au projet d'évaluation
- à son inscription dans un réseau local (cité éducative, territoire éducatif rural, territoire numérique éducatif, etc.).

Exemples :



Temps 2. Déterminer et partager les modalités de concertation (communauté éducative en lien avec les parties prenantes)

Il apparaît ainsi souhaitable d'identifier :

- les objectifs et modalités de discussion (ateliers, etc.) ;
- un premier calendrier prévisionnel des discussions associant l'ensemble des acteurs, sans nécessairement borner celui-ci compte tenu de la dynamique propre de la démarche ;
- les modalités d'association des élèves (à titre indicatif, des outils sont mis à disposition des équipes pédagogiques sur Éduscol).

Temps 3. Identifier les principaux thèmes de la concertation (communauté éducative)

La communauté éducative peut s'accorder sur un programme de travail constitué de questionnements s'inscrivant dans le projet d'école ou d'établissement et des pistes d'actions répondant aux trois enjeux d'excellence, d'égalité et de bien-être. Le programme de travail est élaboré sous la responsabilité du directeur d'école ou du chef d'établissement avec l'ensemble de la communauté éducative (équipe pédagogique et éducative, personnels de direction, agents territoriaux, personnels sociaux et de santé, élèves, parents d'élèves, etc.) à l'occasion par exemple :

- d'une discussion restreinte avec les équipes éducatives et plus ouverte par l'affichage d'un tableau dédié dans la salle des professeurs et la mise à disposition d'une boîte à idées ;
- de temps dédiés au sein des classes (enseignement moral et civique, heure de vie de classe) et avec l'ensemble des élèves (conseil de citoyenneté organisé par les élus collégiens et lycéens) ;
- d'une mobilisation des parents d'élèves par le biais de la mise à disposition d'une boîte à idée au sein de l'établissement, par la diffusion d'une information à l'occasion des premières réunions ;
- d'un premier échange ouvert avec l'ensemble des parties prenantes de l'école. Des pistes pour associer les élèves à la concertation seront proposées sur Éduscol à titre indicatif.

Temps 4. Identifier les parties prenantes à la concertation et susciter leur envie de participer

Un exemple de flyer d'invitation est mis à disposition sur Éduscol

Temps 5. Identifier les animateurs et choisir une méthode d'animation

. À titre indicatif, le tableau suivant identifie les forces, faiblesses et leviers de quelques modes de concertation cumulatifs :

Ces trois configurations peuvent naturellement être adaptées à convenance :

- organisation mixte en ateliers et plénière ;
- intégration d'une participation asynchrone ;
- recours à des visioconférences synchrones et asynchrones via la diffusion de capsules vidéos en amont des discussions ;
- répartition des questions entre ateliers, afin que tous ne traitent pas de toutes les questions.

Il est recommandé d'identifier au moins deux personnes volontaires pour animer une discussion, quelle que soit la configuration choisie. Les animateurs ont une posture neutre afin de laisser les discussions prospérer.

Configurations possibles	Forces	Faiblesses	Leviers et ressources mobilisables
Ateliers participatifs La liste des participants est divisée en groupe de 10 personnes formant un atelier. Tous les ateliers ont lieu au même moment et travaillent sur le même programme suivant la même méthode d'animation.	Facilite le dialogue et la prise de parole de tous les participants. Permet de proposer des méthodes d'animation plus innovantes.	Organisation plus complexe nécessitant la mobilisation de nombreux animateurs. Cette organisation peut contraindre les participants extérieurs qui ne pourront pas se libérer en journée.	Banaliser une journée de cours. S'appuyer sur la proposition d'atelier innovant présentée en annexe. Établir en amont la composition des groupes en veillant à leur représentativité. Prévoir une modalité de participation à distance et/ou en différé.
Discussion en plénière Une seule séance est organisée. Tous les participants sont réunis dans une même salle.	Organisation moins contraignante. Planifier une date de réunion à cheval sur le temps scolaire et périscolaire qui permette aux participants extérieurs de se libérer plus facilement.	Difficultés à répartir la prise de parole en fonction de l'importance du nombre de personnes. Difficulté à établir un consensus, faute de pouvoir donner suffisamment la parole.	Proposer une animation à plusieurs voix : directeur / chef d'établissement et animateurs. Dans la mesure du possible, aménager la salle pour favoriser les échanges (formation circulaire, avec ou sans table). Des exemples d'outils d'animation sont présentés en annexe.
Participations à distance et en différé Les questions sont communiquées à l'ensemble des parties prenantes qui formulent des idées communiquées par le biais d'une collecte matérielle ou numérique.	Organisation plus souple.	Organisation plus chronophage. Les propositions ne sont pas débattues.	Fixer des dates précises d'ouverture et de fermeture d'apport des contributions. Identifier des supports précis de participation : boîte à idées, participation en ligne via l'ENT, etc.

Temps 6. Collecter les contributions, partager la synthèse et choisir les suites à donner

La synthèse est envoyée au rectorat de l'académie ou à la direction des services départementaux de l'éducation nationale.

Le fruit de nos échanges :

- Où en sommes-nous ? Le portrait de notre établissement ;
- Où veut-on aller ? Quel est le fruit des concertations ?
- Qu'allons-nous mettre en place pour y parvenir ? De quoi aurions-nous besoin ?

La communauté éducative peut ensuite décider d'élaborer ou adapter un projet pédagogique et, le cas échéant, demander un soutien du fonds d'innovation pédagogique.